

Un chargeur universel obligatoire

Le [décret n° 2023-1271 du 27 décembre 2023](#) rend obligatoire depuis le 28 décembre 2024 la compatibilité de tous les appareils électroniques de petite et moyenne taille avec un chargeur universel USB.

La liste des appareils concernés est la suivante : téléphones mobiles, caméras numériques, casques et écouteurs intra-auriculaires, consoles de jeux vidéo, haut-parleurs portatifs, liseuses numériques, claviers, souris, systèmes de navigation portables. Pour les ordinateurs portables, la mesure entrera en vigueur le 26 avril 2026. La Commission européenne a calculé que cette mesure permettrait de réduire chaque année de 11000 tonnes les déchets électroniques.

Important : les fabricants ont maintenant l'obligation de proposer une vente séparée des appareils et des chargeurs afin de ne pas multiplier l'achat de ces derniers

Cf. PRAT EDITIONS Informations Janvier 2025